

 <p>Service de l'Information Aéronautique DSNA</p>	 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>Internet : www.sia.aviation-civile.gouv.fr</p>	<p>SUP AIP AIRAC 011/26 Date AIRAC : 19 FEB 2026 Date de publication : 22 JAN 2026</p>
--	---	---

Objet : **Restrictions d'utilisation de l'AD Bâle-Mulhouse (LFSB) cause réfection de la piste principale 15/33 et du Taxiway Bravo.**

En vigueur : **Du jeudi 19 février au jeudi 21 mai 2026**

Lieu : AD : BALE-MULHOUSE LFSB

PRÉAMBULE

Description :

Le présent SUP AIP décrit l'évolution des travaux de réfection de la partie centrale de la piste 15/33 et d'une partie du taxiway Bravo, entre Fox et le seuil 15. Ce SUP AIP décrit également les conditions d'utilisation ainsi que les restrictions liées à l'exploitation de la piste 07/25 pendant les travaux.

Disposition générales :

Les travaux se dérouleront en une seule phase de travaux activée par NOTAM et selon les plans détaillés en annexes :
Annexe 1 : Plan de situation général
Annexe 2 : Atterrissage RWY seuil 25
Annexe 3 : Décollage RWY seuil 25

Travaux réalisés de nuit et de jour

Un balisage de la zone neutralisée sera mis en place selon les dispositions réglementaires définies dans l'étude de sécurité relative aux travaux.

DESCRIPTION DES TRAVAUX (ZONES ET CONTRAINTES ASSOCIÉES)

Restrictions liées à la fermeture de la piste 15/33 :

- RWY 15/33 fermée
- TWY B fermé entre le TWY N exclu et le THR 15
- TWY E, F, G et H fermés
- Aérodrome uniquement accessible aux aéronefs d'une envergure < 36 m.
- L'aéroport ne peut pas être pris comme aéroport de déroutement possible (voir NOTAM)
- Procédures aux instruments suspendues (voir NOTAM) sauf VOR/DME BLM suivi de VPT A RWY 25, circling ou approche à vue
- Rampe d'approche 15 et balisage 15/33 hors service
- Balisage axial hors service sur tous les taxiways
- VFR non basés interdits / Tour de piste interdit (voir NOTAM publiés)

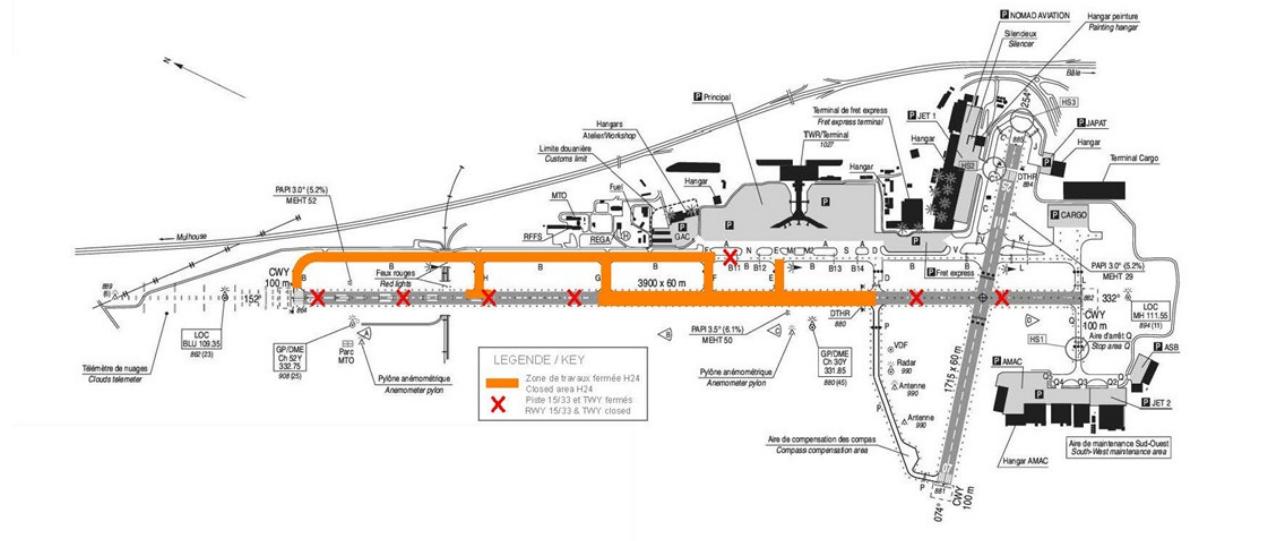
Restrictions liées à l'utilisation de la piste 07/25 pendant les travaux :

- Nouvelles distances déclarées : TORA 1860m TODA 1960m ASDA 1860m LDA 1600m (voir NOTAM publiés)
- QFU 07 fermé
- Si PAPI ou feux de seuils HS, atterrissages interdits
- Atterrissages et décollages interdits en cas de panne radar, de caméra de surveillance de la piste
- Modification de la MEHT PAPI Runway 25 (voir NOTAM publié)

CONSIGNES PARTICULIÈRES
Restrictions pour les aéronefs à turboréacteurs :
En opération CAT; aucun vol ne pourra être réalisé si :
<ul style="list-style-type: none">• Composante de vent arrière > 5 kts (rafales incluses) sur piste sèche, ou ;• Composante de vent arrière sur piste mouillée ou contaminée ;• Runway Condition Code (RCC) < 5 sur au moins un tiers de la piste• RCC sur tous les tiers de piste est au moins égal à 5 mais la composante de vent traversier est supérieure à 20 kts (rafales incluses).
En opération NCC; aucun vol ne pourra être réalisé si :
<ul style="list-style-type: none">• Composante de vent arrière > 10 kts (rafales incluses) sur piste sèche, ou• Composante de vent arrière > 3 Kts sur piste mouillée ou contaminée.
Conditions d'expérience requises en tant que CDB :
<ul style="list-style-type: none">• 500 heures de vol sur le type et 1000 heures de vol en tant que CDB en transport commercial.
Procédures et conduite de vol et exigences de formation des équipages :
<ul style="list-style-type: none">• Un briefing avec les instructions doit être fait par les pilotes avant chaque vol• Utiliser une technique de freinage définie• Les pilotes doivent suivre une formation sur simulateur incluant les points cités• Les preuves de conformité sont à fournir lors des inspections RAMP
Restrictions pour les aéronefs à turbo-propulseurs : publiées ultérieurement par NOTAM

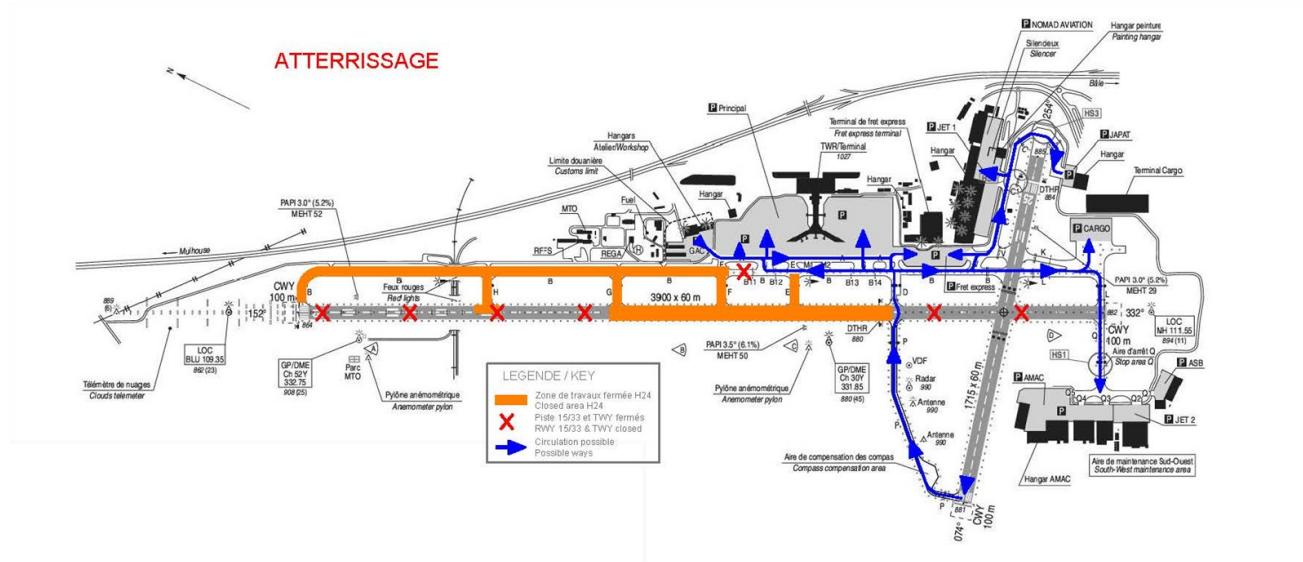
ANNEXE 1

ANNEXE 1 - PLAN DE SITUATION GÉNÉRAL



ANNEXE 2

ANNEXE 2 - ATTERRISSAGE RWY SEUIL 25



ANNEXE 3

ANNEXE 3 : DÉCOLLAGE RWY SEUIL 25

DECOLLAGE

